

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTA CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

Date de convocation du Comité Syndical : 05/02/2025

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents : Isabelle MASSEBEUF, Virginie BONNET-FERRAND, Patricia PICARD représente
Chloé DELEUZE-DALZON, Cécile DUCHAMP, Laurent UGHETTO, Matthieu SALEL**

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (**donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF**), Sandrine
GENEST, Jean-Yves MEYER, Chloé DELEUZE-DALZON représentée par Patricia PICARD,
Carine VIDAL

N° 13

RENOUVELLEMENT D'ADHESION POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20250212-02025_13-DE

La Présidente du Syndicat Mixte,

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu les appels à cotisation 2025,
Vu le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

RENOUVELLE l'adhésion du SMERGC aux associations suivantes :

- Association des biens français du Patrimoine mondial
- IFREEMIS
- Emergeillés par l'Ardèche
- Association des Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique

AUTORISE la Présidente à verser les montants appelés aux titres des cotisations 2025 à ces associations.

DIT que les crédits sont inscrits sur le budget aux chapitre et article intéressés.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com

Adopté à l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :
et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com